

	<b>COMPTE RENDU</b> <b>Réunion Ordinaire du Comité Directeur</b> <b>Du 28 avril 2023</b>	Pages : 4
Rédacteur : SG		

**Siège France Cricket, Début de séance : 18h35 Quorum (10/17)**

## **EMARGEMENT**

### **Présents à 18h35 avec droit de vote :**

Prébagarane BALANE (PB, Président) ;

James VAJOU MOUNIEN (JV, Secrétaire adjoint) ;

Asif ZAHIR (AZ, Trésorier adjoint) ;

Sumon MOHAMMED AZIZUL HOQUE (SMA) ; Maëlle CARGOUET (MC) ; Mobashar ASHRAF (MA) ; Deva AMIRDALINGAME (DA) ; Jubaid AHAMED (JA) ; Patricia Clément (PC) ; PRABHU VIGNESH (PV).

### **Présents sans droit de vote :**

Saravanakumar DURAIRAJ (SD, Directeur Sportif) ; Lise MATANGA (LM, Responsable administratif) ; Sendhilkumar TAMBIDOURE (ST, Adjoint Directeur Sportif).

**Absents excusés :** Olivier DUBAUT (OD, Vice-Président) ; Marjorie GUILLAUME (MG, Directrice Générale) ; Roselyn GOMEZ (RG) ; Irma VRIGNAUD (IV) ; Balaji CADIRVELOU (BC) ; Michel SARAVANAN (MS).

**Absents non-excusés :** Pénélope Chauvin (PS).

**Retard :** Arrivée à 19h15 : Prethevechand THIYAGARAJAN (PT, Trésorier Général).

18h35 : Le quorum (10/17) est atteint donc le Comité Directeur peut délibérer.

### **1) Validation du compte rendu de CD du 19 février 2023**

Les membres du comité directeur valident à l'unanimité le procès-verbal du CD du 19 février 2023.

### **2) Elections des présidents des commissions et le poste de secrétaire général**

Les élections des présidents des commissions ainsi que le poste de secrétaire général sont exprimés par bulletin secret.

#### **a) Secrétaire Général**

Candidat.e.s	Voix	Elu.e
Mme Patricia CLEMENT	10	x

## b) Présidents(es) des Commissions

Question posée sur le nombre de commissions.

Réponse du président : France Cricket passera d'association à fédération et de ce fait il y aura l'obligation de créer de nouvelles commissions. Si des présidences sont vacantes, il sera possible de proposer les postes vacants à des membres de clubs. Dans ce cas l'élection des président(e)s des commissions vacantes se fera au prochain CD.

Question posée sur l'opportunité d'indiquer dans le compte-rendu l'intérêt pour un membre du CD de participer à une commission sans pour autant candidater à la présidence de la commission.

Réponse du président : Il convient de se rapporter au règlement intérieur, section 6 ; P25-44 : <https://www.francecricket.com/include/doc/global/FC-RI.pdf>

Il est donc rappelé que le président de commission compose son équipe de manière à s'assurer de l'implication de chacun et de la cohésion du groupe. Chaque président doit se sentir totalement libre de ses choix. Ceci correspond à une constitution d'équipe complètement libre, dans le sens « président(e) de commission ☐ membres de FC ». Chaque membre du CD qui souhaite s'impliquer pleinement dans une commission pour en assurer la présidence peut formuler sa candidature aujourd'hui.

Après inscriptions de nouvelles candidatures, nous passons aux votes.

19h15 – Arrivée de M. Thiyagarajan Pretheve – Le quorum passe à 11/17

### Commission de sélections des équipes de France.

Les 2 candidats ont chacun 5 voix. Toutes les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents. Les votes se faisant à bulletins secrets, celle du Président n'est pas prépondérante. Chaque candidat est alors invité à développer ses arguments. Après débat, le président propose que AZ soit élu président en raison de son expérience et qu'AD soit vice-président. Les candidats acceptent cette proposition.

Poste	Candidatés	Voix	Elu.e
Commission sportive	Mme Gomes Roselyn		
	M. Amirdalingame Deva	3	
	<b>M. Thiyagarajan Pretheve</b>	7	X
	Vote blanc	1	
Commission de disciplines	<b>M. Asif Zahir</b>	11	X
Commission de la formation	<b>James VAJOU MOUNIEN</b>	8	X
	Mobashar ASHRAF	3	
Commission financière	<b>M. Jubaid AHAMED</b>	9	X
Commission chargée des jeunes	<b>Mobashar ASHRAF</b>	11	X
Commission juridique et réglementation			
Commission médicale			
Commission développement	<b>M. VIGNESH PRABHU</b>	10	x
Commission de la communication, de l'événementiel et du marketing			
Commission du cricket féminin			
Commission de sélection des équipes de France (CSEDF)	M. Amirdalingame Deva	5	Adjoint
	<b>M. Asif Zahir</b>	5	X
Commission de surveillance des opérations électorales			
Commission d'éthique			
Commission des terrains	<b>M. Asif Zahir</b>	11	X

### **3) Point sur la recherche de sponsors**

Comme demandé le 6 janvier 2023 par le bureau de France Cricket, la directrice Générale devait présenter un compte rendu. Etant donné son absence à ce CD, un écrit lui sera demandé.

### **4) Point Cabinet Comptable**

Le cabinet comptable ne répond pas aux besoins de France Cricket.

Exemple Des questions écrites ayant été posées par un club n'ayant pu être en présentiel à l'assemblée générale, ces questions ont été envoyées au cabinet comptable, qui a répondu que la responsable administrative serait apte à répondre.

Un changement de cabinet comptable est proposé. Cette proposition est validée : 11/11 voix

### **5) Compétitions**

#### **a) Point Championnat 2023**

Le président remercie Abina IT pour la mise en place du logiciel e-licence ainsi que les assurances dans un si court délai. Sans les assurances et les licences, le championnat ne pouvait pas débiter.

#### **b) Point ECL 2023**

Les membres du CD présents félicitent le club de Dreux de leur victoire, c'est une grande fierté pour le cricket français. La victoire du club de Dreux a rapporté 15000€ à France cricket. Le président propose une prime de 200€ par joueur et leur manager soit au total 2800€. Les membres du CD valident cette proposition.

AZ précise que pour l'an prochain le club de Dreux sera qualifié d'office pour la semaine des clubs champions et une deuxième équipe française sera qualifié pour la semaine des qualifications.

France cricket participera à hauteur de 2000€ pour couvrir les frais des 2 clubs.

### **6) Dossier Indépendance France Cricket**

#### **a) Point ANS & ministère des Sports**

Une délégation de France Cricket a été reçue à l'ANS le 20 avril 2023. Etaient présents Prébagarane BALANE, Jubaid AHAMED, Saravanakumar DURAIRAJ et Patricia Clément, accompagnés par Alexis RUTMAN conseiller juridique de France cricket. Après avoir proposé le visionnage d'une vidéo présentant notre sport, nous avons présenté l'historique du développement de France Cricket et des liens avec la FFBS. Les tensions avec la FFBS concernant la transmission au ministère des données sur l'évolution de FC et des demandes de subventions à la mesure de notre développement ont été évoquées, avec une argumentation de notre conseil juridique. Les axes de notre plan de développement ont été présentés, en pleine cohérence avec les priorités d'orientation des subventions de l'ANS. Des documents ont été présentés par notre président et notre directeur sportif au fur et à mesure de notre exposé : plan de développement, documents pédagogiques. Les représentants de l'ANS ont salué l'étendu et la qualité du travail de France Cricket. Des questions quantitatives ont été posées, de manière à soutenir une demande exceptionnelle de subvention avant le prévisionnel de 2025. La précision de nos réponses a emporté l'adhésion de nos interlocuteurs. Un détachement du tableau de demande de subvention de la FFBS de la seule ligne concernant France Cricket, « intégration, France Cricket demande de 5000 euros » a été proposé par l'ANS, avec création d'un tableau de demande de subvention propre au développement de France Cricket.

Les représentants de l'ANS nous ont proposé une mise en contact avec leur service « Haute Performance » pour étudier les possibilités de subventions dans ce domaine.

### **b) Dossiers Projets Sportifs Fédéraux (PSF)**

Le président explique que FC n'est pas totalement indépendant, et n'a donc pas les statuts de fédération autonome, un compromis a dû être trouvé avec la FFBS. Chaque club de cricket doit s'affilier à la FFBS une fois les dossiers de subvention acceptés.

## **7) Dossiers divers**

### **a) Plan National de Développement 2023-2025**

Le plan de développement présenté à l'ANS est communiqué en pièce jointe à ce compte-rendu.

### **b) Terrain : 2ème terrain cricket à Dreux**

La mairie de Dreux est prête à mettre à disposition du club de Dreux et à France cricket un terrain agricole de 40 000 m<sup>2</sup> où la construction d'un terrain sera prise en charge en totalité par la mairie de Dreux et le deuxième terrain doit être prise en charge par France Cricket, les deux terrains seront donc disponibles pour le championnat de France ainsi que les équipes de France. L'entretien et les charges courantes (eau, électricité) seraient pris en charge par la mairie. Pour la construction du 2ème terrain par France Cricket, nous pourrions présenter à l'ANS et ICC une demande de subvention.

Le CD approuve ce projet. Un RV du bureau avec la mairie va être demandé – Nous avons un an pour travailler un devis, puis dossier à préparer pour demande à l'ANS et ICC.

### **c) Convention CCA & France Cricket**

Les membres du cd présents valident à l'unanimité la convention entre city cricket académie et France cricket.

### **d) Gestion Comptabilité : Paiements**

Le CD approuve la décision d'autoriser la responsable administrative à régler les factures après validation par le président jusqu'à hauteur de 1000 euros.

### **e) Signature de la Charte des clubs engagés**

Présentation par le président de la charte des clubs engagés (charte en pièce jointe à ce compte-rendu). Le CD approuve l'adhésion de France Cricket.

### **f) Réunion Internationale ICC**

La réunion ICC se déroulera cette année en Afrique du Sud courant mi-juillet le président ainsi que le trésorier général participeront à cette réunion. Les membres du CD présents prennent acte et valident.

### **g) Points salariés**

- Directeur sportif – Saravana Durairaj
- Directeur sportif adjoint – Sendhil Tambidoure
- Directrice générale – Marjorie Guillaume
- Responsable administratif – Lise Matenga

Les comptes-rendus trimestriels du directeur sportif, directeur sportif adjoint et de la responsable administrative, ayant été présentés. Les membres du CD présents prennent acte des mails de la directrice générale et vote à l'unanimité a un accord de rupture conventionnelle de son contrat de travail.

**Tous les sujets ayant été traités, la séance est levée à 22h**